

**RAPPORT N° 01/6-08**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE**  
**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2001**

Par Délibération n° 00/8-73 en date du 14 décembre 2000, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif 2001 de la Régie Marché et Droits de Place qui, conformément aux dispositions légales applicables à ce type de structure, s'équilibrait en dépenses et recettes à respectivement :

**1 000 000,00 F**                    **pour la section Investissement**  
**3 917 900,00 F**                    **pour la section Fonctionnement.**

Toutefois, comme il convient de tenir compte des résultats issus de l'exécution du budget de l'exercice 2000 d'une part ainsi que des besoins nouveaux auxquels la Régie aura à faire face d'autre part, il apparaît nécessaire d'apporter certaines modifications au Budget Primitif 2001 suscité.

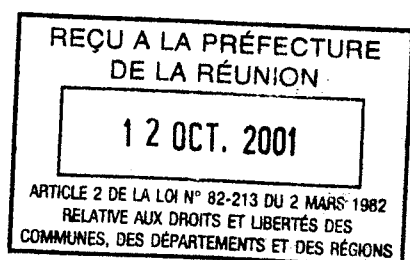
D'où les propositions du Budget Supplémentaire 2001 de la Régie Marchés et Droits de Place qui s'établissent à :

**1 435 600,00 F**                    **pour la section Fonctionnement.**  
**La section Investissement restant inchangée.**

Il vous est demandé d'approuver le Budget Supplémentaire 2001 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en Annexes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**POUR LE MAIRE ABSENT**  
**Jean-Jacques MOREL**  
**1<sup>er</sup> Adjoint**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 01/6-08  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 28 septembre 2001

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE  
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 01/6-08 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Développement Economique, Tourisme et Coopération / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Budget Supplémentaire 2001 de la Régie Marchés et Droits de Place tel qu'il figure en Annexes et qui s'établit à :

**1 435 600,00 F** pour la section Fonctionnement.  
La section Investissement restant inchangée.

Pour extrait certifié conforme  
fait à Saint-Denis le, 05 OCT. 2001

POUR LE MAIRE ABSENT  
Jean-Jacques MOREL  
1<sup>er</sup> Adjoint

